bpost
PB-PP | B-35318
BELGIE(N)-BELGIQUE

Ruralités | N°37

DOSSIER SPÉCIAL AMÉNAGEMENT FONCIER

Réseau wallon
de Développement Rural

3e trimestre 2018

N° d'agrément : P914304

Réseau wallon de Développement Rural
Cellule d'Animation du RwDR

Avec le soutien de la
Wallonie

Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.

LEADER

SOMMAIRE

Edito 2

Dossier la DAFOR 3
Des missions en lien avec la gestion de l'espace rural 3
Deux approches spécifiques pour deux territoires différents 4
Bâtir un projet d'aménagement concerté de la zone agricole 7

Portrait 8
Une ferme pas comme les autres

Mesure PwDR 9
La Bergerie des Collines

Vie du RwDR 10
Comité de suivi du PwDR 2014-2020

Jeunes 12
L'Agneau des Frères

Leader 14
GAL Entre Vesdre et Gueule

Europe 16
Les propositions de la CE pour la nouvelle PAC

Evaluation 18
Première évaluation du PwDR

Agenda 19

EDITO

La Cellule d'animation du Réseau wallon de Développement rural est heureuse de vous présenter le trente-septième numéro du Magazine Ruralités.

Ce numéro spécial « Aménagement foncier » vous présente comment la gestion de l'espace rural est mise en œuvre aujourd'hui en Wallonie. A travers deux approches spécifiques (commune de Rouvroy et bassin versant « Soile et affluents ») vous découvrirez comment l'aménagement foncier rural, global et multifonctionnel, contribue à la préservation voire à l'amélioration de la valeur paysagère et des services environnementaux en ce compris le maintien et, le cas échéant, le développement de la biodiversité des territoires ruraux, en concertation avec les populations locales.

Ce numéro vous fera également découvrir des investissements facilités par le PwDR grâce au soutien de la Wallonie et de l'Union Européenne à travers un financement FEADER, tout comme il vous invite à partir à la rencontre de jeunes agriculteurs innovants et attachants.

Enfin, alors que nous sommes à mi-parcours de la programmation européenne 2014-2020, la prochaine PAC se dessine déjà. La Commission Européenne vient de présenter ses propositions concernant cette politique importante pour l'avenir des territoires ruraux. Nous vous invitons à en découvrir les premiers contours.

Bonne lecture !

La Cellule d'Animation du Réseau

LA DAFOR : DES MISSIONS EN LIEN AVEC LA GESTION DE L'ESPACE RURAL

Sur le terrain, la DAFOR s'occupe de gérer les projets d'aménagements fonciers ruraux, l'ancien « remembrement ». Mais elle remplit aussi d'autres missions notamment liées à la lutte contre l'érosion et les inondations et à la politique foncière agricole.

La Direction de l'aménagement foncier rural (DAFOR) fait partie de la Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement (DGO3) du Service Public de Wallonie (SPW).

Les quatre missions de la DAFOR sont directement en lien avec la gestion de l'espace agricole et rural ; elles concernent :

- La gestion des aménagements fonciers des biens ruraux, les anciens « remembrements » ;
- La mise en œuvre des dispositions relatives à la politique foncière agricole ;
- La subvention aux pouvoirs subordonnés pour l'exécution d'ouvrages et d'aménagements visant à limiter l'érosion des sols et à retenir les eaux dues au ruissellement en vue de maintenir la valeur agronomique des terres et de limiter les dégâts aux biens situés en aval (mission partagée avec la Direction du Développement rural) ;
- La subvention aux pouvoirs subordonnés pour l'amélioration de voiries communales à caractère agricole.

L'aménagement foncier : un outil modernisé

L'aménagement foncier des biens ruraux succède au remembrement. Cet outil modernisé a vu ses procédures revues et allégées en 2014, avec le nouveau Code wallon de l'agriculture, au bénéfice de la simplification, de la performance et d'une meilleure rencontre des attentes de toutes les parties prenantes. « Outre l'objectif d'assurer une exploitation efficiente des biens ruraux, l'aménagement foncier contribue dorénavant à la préservation voire à l'amélioration de la valeur paysagère et des services environnementaux en ce compris le maintien et, le cas échéant, le développement de la biodiversité des territoires ruraux », explique Marc Thirion, directeur de la DAFOR.

Les études paysagères ou les services écosystémiques (lire dans les pages suivantes l'article sur les aménagements fonciers de Rouvroy et Soile et affluents) accompagnent maintenant l'élaboration des nouveaux programmes d'aménagement foncier, et notamment les futurs aménagements fonciers liés à la création de routes, comme c'est par exemple le cas de la route nationale entre Lobbes et Erquelinnes. Cet accompagnement fait en sorte de faire se rencontrer, dans le cadre de démarches participatives multi-acteurs, les différentes demandes internes à l'administration (protection des eaux, zones Natura 2000, etc.) et externes (amélioration du cadre de vie, mobilité douce, lutte contre les coulées boueuses, etc.).

Les principaux partenaires de la DAFOR dans le volet de l'aménagement foncier sont les communes. Mais les projets sont coconstruits avec l'ensemble des parties prenantes : administration régionale, associations de défense de la nature, représentants des promeneurs et des pêcheurs, structures d'encadrement des agriculteurs, etc. « Ils sont encadrés et évalués, de la conception à la réalisation, dans le but de favoriser l'intérêt général et de développer les aménités environnementales », précise Marc Thirion.

Politique foncière agricole

La mise en œuvre de la politique foncière agricole poursuit deux grands objectifs : faciliter l'accès à la terre des jeunes agriculteurs et mieux prendre en compte les attentes sociétales dans les aménagements fonciers des biens ruraux. Dans ce cadre, pour le gouvernement wallon et donc pour la DAFOR, les grands chantiers prioritaires sont la création de l'observatoire du foncier agricole (dont le premier rapport, paru en juillet 2018, est consultable en ligne) et la révision de la législation sur le bail à ferme, nouvelle compétence régionale (depuis 2015) consécutive à la dernière réforme de l'État.

Consulter en ligne le premier rapport de l'observatoire du foncier agricole :

http://agriculture.wallonie.be/observatoire-du-foncier-agricole

Deux approches spécifiques pour deux territoires différents

Depuis la réforme du Code wallon de l'Agriculture, le remembrement, désormais appelé « aménagement foncier rural », est global et multifonctionnel. Les deux aménagements mis en place à ce jour à Rouvroy, à l'extrême sud de la Wallonie, et dans le bassin versant de la Soile, en Hesbaye, ont été réfléchis dans le cadre de l'évolution souhaitée du paysage pour le premier, et en tenant compte des services écosystémiques rendus pour le second. Dans les deux cas, des représentants de l'ensemble des populations locales ont participé à leur développement.

À Rouvroy, un plan de paysage pour point de départ

La particularité de la commune de Rouvroy, c'est sa richesse en termes de patrimoine naturel et culturel. Un territoire qui méritait une approche spécifique rendue possible grâce à la mise en place d'un plan de paysage.

À la pointe sud de la Wallonie, en Gaume, l'aménagement foncier en cours sur la commune de Rouvroy concerne les villages d'Harnoncourt, Lamorteau et Torgny, soit environ 400 ha de parcelles. « Une demande de remembrement agricole avait été faite dans les années nonante, mais elle était restée sans suite, explique Yvan Brahic, attaché qualifié à la DAFOR en charge du projet. Réactivé au début des années 2000 par les agriculteurs, le projet a été repris puis est rentré dans le nouveau cadre du Code wallon de l'Agriculture, mais avec toute une série de projets d'aménagement. » Des aménagements spécifiquement pensés pour ce territoire d'exception dont plus de la moitié de la superficie est couverte par des zones Natura 2000, et qui compte un des « Plus beaux villages de Wallonie » (Torgny) et une des plus anciennes réserves naturelles de Belgique. « Les prairies, les haies et les arbres sont nombreux, précise Yvan Brahic. La pie-grièche écorcheur, le petit rhinolophe (espèce de chauve-souris) sont présents et les prairies maigres de fauche sont riches d'une biodiversité remarquable. » Des atouts que la commune de Rouvroy veut aussi mettre en avant pour développer le tourisme.

Un bon outil d'aménagement foncier

Le point de départ du projet, qui devait prendre en compte l'ensemble des particularités du territoire et des usagers de l'espace rural, a été un plan de paysage. « C'est un bel outil pour impliquer les gens, remarque Yvan Brahic. Tout le monde a en effet quelque chose à dire sur le paysage, c'est concret. » Globalisante, intégrée et complète, l'approche paysagère n'est pas uniquement technique ; elle est aussi culturelle, historique, sensible. Yvan Brahic remarque : « L'aménagement foncier peut être considéré comme un outil opérationnel pour mettre en place un plan de paysage comme c'est le cas à Rouvroy. De même si un aménagement foncier est déjà prévu, le plan de paysage est un bon outil pour le structurer. »

La paysagiste retenue, Mathilde Sauvillers, a structuré le cadre de travail à travers une réflexion globale. Elle a ensuite animé les réunions avec les acteurs locaux. Son approche a été fonctionnelle : si un chemin devait être créé, une haie plantée, ils devaient être aussi utiles à l'agriculture. « De plus en plus de paysagistes sont sensibles à l'intégration du paysage à l'agriculture, constate Yvan Brahic. Et de leur côté, de plus en plus d'agronomes prennent en compte la dimension spatiale du territoire. »

Une approche graduelle en trois étapes

Mathilde Sauvillers a suivi une approche graduelle. Trois réunions ont été organisées en 2014 : la première a établi un état des lieux (étape du « paysage vécu »), la seconde a permis d'imaginer des solutions (étape du « paysage rêvé »), enfin la troisième a été l'occasion de concevoir des aménagements basés sur une vision commune (étape du « paysage projeté »). Le comité de pilotage a été chargé de valider la faisabilité technique et financière du projet, ensuite soumis par la commune à la Région wallonne qui l'a accueilli favorablement en octobre 2015.

Les principaux aménagements à Torgny concernent, la mise en place d'un parcellaire plus facilement exploitable, la plantation d'une douzaine de kilomètres de haies, une réflexion sur la mobilité avec un contournement routier au nord, la recréation d'une ceinture de vergers autour du village et de bandes fleuries, un projet de piste cyclable ou la restauration de pelouses calcicoles pâturées extensivement.

Le paysage comme fin et comme moyen

Les zones Natura 2000 ont cependant été sorties du périmètre de l'aménagement. L'arrêté de désignation Natura 2000 n'étant pas finalisé, un aménagement foncier s'avérait en effet compliqué à ces endroits. À Rouvroy, le périmètre est constitué d'une série d'îlots, mais les aménagements concernant les terrains adjacents aux sites protégés sont pensés pour renforcer et prolonger ces derniers.

La nouvelle approche en matière d'aménagement foncier rural, avec sa dimension participative et son aspect multifonctionnel qui fait la part belle aux considérations environnementales, est plus complexe que l'ancien système : « Les interlocuteurs sont davantage pris en compte, les discussions plus nombreuses et les enjeux plus larges », reconnaît Yvan Brahic. Certains aspects sont donc fondamentaux et permettent de mettre le projet sur de bons rails. « Le climat local est important : les gens doivent pouvoir se parler, discuter, se mettre autour d'une table. Le partenariat avec une commune

très motivée est également essentiel. C'est certes l'administration régionale qui porte la politique, mais c'est la commune qui porte le projet. »

La logique ancienne du remembrement, dans un esprit d'agriculture productiviste et de progrès technique, n'est plus de mise. « Avant, le remembrement, c'était du prêt-à-porter, précise Yvan Brahic. Aujourd'hui, on fait du sur-mesure, on tient compte des spécificités du lieu, des attentes des gens. La programmation est plus fine, au plus près. L'approche paysagère est une manière extra de faire de l'aménagement foncier ! Le paysage est une fin et un moyen. »

En Hesbaye, les services écosystémiques au cœur de l'aménagement foncier

Le contexte hesbignon étant très différent de celui de la Gaume, l'outil mis en place pour articuler le plan d'aménagement foncier « Soile et affluents » l'est également. Ici, les efforts ont porté sur le renforcement des services écosystémiques fournis par les différentes parcelles.

L'aménagement foncier « Soile et affluents » concerne trois communes hesbignonnes : Fernelmont, Eghezée et Wasseiges. La totalité des parcelles impliquées représente 1 400 ha et 700 propriétaires ou copropriétaires.

Zone agricole très fertile, la région a comme activité principale la culture sous labour (83 % des parcelles concernées). On retrouve des cultures de légumes (carottes, oignons, haricots, pommes de terre), des cultures céréalières (froment, escourgeon) et des cultures sucrières et fourragères. La part de l'élevage est de moins en moins importante (13 % des parcelles concernées sont des prairies), une situation qui accroit les risques d'érosion et qui a un impact sur la biodiversité.

Des éléments que le diagnostic du territoire (2015-2016) a pris en compte. « L'offre potentielle de services écosystémiques a été préalablement définie, explique Frédéric Robinet, président des comités d'aménagement foncier, chef de service à la DAFOR et en charge de l'aménagement « Soile et affluents ». Ensuite, les producteurs et les bénéficiaires, les synergies et les antagonismes ont été identifiés. »

Augmenter la multifonctionnalité

Chaque service écosystémique retenu (voir l'encadré) a été coté pour chaque parcelle cadastrale, de « faiblement rendu » à « fortement rendu ». « La plupart des parcelles ne présentait souvent qu'un seul service écosystémique, généralement celui de production agricole, constate Frédéric Robinet. Les autres étaient souvent manquants. » Ces services recensés, le but de l'aménagement foncier est donc d'augmenter la multifonctionnalité de chaque parcelle.

SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES COTÉS POUR CHAQUE PARCELLE

01 Production agricole

02 Adaptation de chemins et de sentiers de promenade et amélioration des paysages

03 Lutte contre l'érosion et les coulées boueuses

04 Prévention des inondations

05 Développement des infrastructures écologiques et reconstruction d'un maillage vert

06 Protection des eaux de surface

07 Protection de l'eau potable (nappe du crétacé de Hesbaye)

Un diagnostic est validé avec des acteurs locaux (agriculteurs, environnementalistes et autres citoyens) dans un principe de coconception et d'écoconception. Les problèmes et les solutions (les aménagements possibles) ont été identifiés : des bandes enherbées, des fascines ou des haies pour limiter les coulées boueuses, les solutions en amont avec des zones d'immersion temporaires pour les inondations, des bandes « faune » multifonctionnelles (anti-érosives également) pour pallier au recul de la petite faune, des bandes tampons pour limiter l'écoulement de nitrates dans les rivières, un réseau de mobilité douce et la mise en valeur des tombes gallo-romaines de Seron pour stimuler le tourisme.

La situation future, telle qu'elle se présenterait sans aménagement foncier a également été évaluée : il en ressort une tendance à l'augmentation de l'érosion, de la taille des parcelles, de la mécanisation, de la baisse de la biodiversité ou de la pollution des rivières.

Créer des incidences positives sur la biodiversité

La phase de conception a été suivie par une phase d'évaluation et un rapport d'incidence sur l'environnement. Ce dernier sera ajusté pour les aménagements avec les partenaires agricoles et chaque acteur concerné. Un « coordinateur biodiversité » veillera à la bonne compatibilité entre les travaux et l'environnement. « Le but est que les aménagements soient favorables à la biodiversité, ajoute Frédéric Robinet. Il ne s'agit pas seulement de réduire les incidences sur l'environnement, mais d'être proactifs, de créer des incidences positives. » Des mesures d'évaluation post aménagements et des mesures de suivi, d'entretien et de corrections éventuelles sont également prévues.

« Il est important de bien définir ce que l'on veut faire et où. Il est impossible de faire de tout partout, même si l'on vise la multifonctionnalité », conclut Frédéric Robinet. La clé du succès dépend aussi de la bonne connaissance du terrain que l'équipe a parcouru à pied, parcelle après parcelle. « Et bien sûr, il faut être à l'écoute des gens. Les agriculteurs ne sont pas contre la protection de la biodiversité, mais ils n'ont souvent pas le temps de s'y intéresser… »

Au total, le projet a permis d'avoir une vision globale sur un bassin versant, de la parcelle à la rivière, et une approche multicritères et multi-acteurs efficace. « Le projet a également permis de rapporter des enjeux régionaux, voire mondiaux, à un territoire à aménager, conclut Frédéric Robinet. Cette démarche réellement opérationnelle, et non administrative ou réglementaire, qui concerne tous les acteurs sur un ensemble de parcelles, est très riche. »

« Bâtir un projet d'aménagement concerté de la zone agricole »

Marc Thirion, directeur de la Direction de l'aménagement foncier rural (DAFOR) fait le point sur les aménagements de Rouvroy et du bassin de la Soile (lire p. 4 à 6) et esquisse une approche tendancielle.

Quelle est la place de la biodiversité dans les nouveaux aménagements fonciers de la DAFOR?

MT : « La biodiversité a une place déterminante. Quand une opération débute, un état des lieux de la richesse initiale en biodiversité est fait et un ensemble de mesures est proposé en concertation avec l'ensemble des parties prenantes pour maintenir ou développer cette biodiversité. Ces mesures sont ensuite intégrées dans le Programme d'aménagement foncier et mises en œuvre par le Comité d'aménagement qui est en charge de l'opération. »

Quelles différences peut-on mettre en évidence entre l'approche du bassin de la Soile et Rouvroy ?

MT : « L'outil « plan de paysage » est plus facilement appropriable par les acteurs locaux. En effet, ces derniers connaissent bien leur zone, la notion de paysage leur parle et ils font assez facilement vivre la démarche. Les services écosystémiques, c'est une entrée en matière un peu plus ardue, plus abstraite. C'est une approche plus scientifique basée sur des indicateurs. Celle-ci permet de faire des comparaisons utiles et des choix ; elle concourt également au renforcement de la multifonctionnalité. Il reste que ces outils sont excellents tous les deux ; ils peuvent d'ailleurs être très complémentaires. »

« Les autres différences tiennent surtout à la localisation : l'aménagement est toujours fonction de l'environnement, et on ne rencontre pas les mêmes enjeux en Gaume qu'en Hesbaye. L'agriculture à Rouvroy (élevage) est fondamentalement différente de celle du bassin de la Soile (grandes cultures). Mais la mécanique de la démarche participative reste la même. L'important est que ce soit la collectivité qui fasse ces choix et définisse les orientations au bénéfice de tous. »

Quelles sont les bonnes pratiques identifiées dans les deux projets ?

MT : « À Rouvroy, les bonnes pratiques mises en place concernent entre autres la protection du petit rhinolophe, le développement de la mobilité douce, la mise en avant du patrimoine historique de la zone, ou la sauvegarde des prairies fleuries. Le choix a été fait d'exclure de l'aménagement foncier les zones Natura 2000, mais le périmètre jouxtant ces sites est réfléchi en fonction de ces dernières. »

« Pour « Soile et affluents », il s'agit de la protection des berges et des cours d'eau, de l'installation de fascines, de circuits de promenade ou de la mise en valeur du patrimoine historique, avec les tombes de Seron, notamment. »

Comment la DAFOR peut-elle encourager la diffusion de ces bonnes pratiques ?

MT : « Notre rôle est de proposer l'outil d'aménagement foncier, accompagné de l'étude sur les services écosystémiques ou de l'étude paysagère à l'ensemble des parties prenantes sur le terrain. Nous présentons des solutions innovantes et exemplatives en matière d'aménagement. Ensemble, nous définissons les enjeux et les priorités. »

« En matière de bonnes pratiques liées à l'aménagement foncier, nous échangeons avec nos homologues flamands et européens. »

Quels sont les freins à lever ? Les partenaires à impliquer ?

MT : « Il n'y a pas de freins identifiés à ce stade. Dans les deux périmètres concernés, la sauce a pris, et ça fonctionne bien. Nous avons mesuré une participation active des acteurs. Nous sommes bien sûr au début du processus, mais c'est de bon augure pour la suite et pour les projets à venir. »

« Les partenaires à impliquer sont les communes, les agriculteurs, les représentants des promeneurs, les pêcheurs, les structures d'encadrement des agriculteurs, les parcs naturels... Il y a aussi toutes les autres branches de l'administration régionale : le Département de la nature et des forêts, la Direction des cours d'eau non navigables, le Département de l'étude du milieu naturel et agricole, la Direction du développement rural et la cellule GISER (cf. Magazine Ruralités n°36)... L'outil est maintenant clairement défini, et il y a une cohérence entre les attentes sociétales et la mission confiée aux comités d'aménagement foncier. »

UNE FERME PAS COMME LES AUTRES

Agriculteur, c'est souvent une vocation qui se transmet de génération en génération. Mais c'est parfois aussi un choix dicté par la passion, par l'envie de donner un sens différent à sa vie. L'histoire de la Ferme de Sohan est justement celle d'une passion. Portrait d'une ferme pas comme les autres.

Thomas Hensenne et Julien Collard sont cousins. Complices depuis leur plus jeune âge, ils partagent des passions communes pour la nature au sens large, la vie au plein air et les animaux.

Il y a quelques années, Julien acquiert un terrain de 150 ha à des fins d'exploitation agricole. Et c'est tout naturellement qu'il propose à son cousin de le suivre dans cette aventure « grandeur nature ». Fidèles à leurs convictions, ils décident de se lancer dans l'élevage et la culture… mais en y apportant une touche personnelle. « Nous n'avions ni le rythme de vie, ni le bagage familial pour se dire que nous allions traire des vaches deux fois par jour », nous raconte Thomas.

Pour la partie agricole de leur ferme, ils optent pour un verger de kiwis. « Nous avons pris contact avec des spécialistes de l'Université de Gand qui nous ont montré que cela était faisable. Cela reste une forme de pari, mais tout est installé et on espère la première production pour 2021. »

Côté élevage, les cousins veulent vraiment se différencier. « On cherchait à rentrer dans le marché de la gastronomie. Nous avons contacté quelques restos étoilés pour savoir quel produit ils souhaiteraient avoir et que l'on n'avait pas en Belgique. D'emblée, c'est le pigeonneau qui est ressorti. Petit bémol, nous ne savions pas qu'il serait si compliqué de trouver de la sous-traitance pour le plumage. On a donc développé notre propre abattoir, agréé par l'AFSCA, avec une technique par voie sèche. »

À côté des pigeons, on retrouve aussi un troupeau de Highlands, une vache d'origine écossaise. « Nous gardons les bœufs 4 ans, ce qui est très long pour un animal d'engraissement. C'est le temps nécessaire pour qu'ils produisent une graisse intrinsèque au tissu musculaire, avec un persillage naturel qui fait de la viande un produit d'exception. »

Puis il y a un troupeau de moutons Shropshire, originaires des west midlands anglais. « Nous avions simplement besoin d'un moyen écologique pour maintenir l'herbe basse dans le verger de kiwis », raconte Thomas. « Nous avons choisi cette race parce qu'elle a la particularité de ne pas s'attaquer au matériel ligneux. Elle produit surtout une viande douce, qui plaît aux consommateurs. »

La Ferme de Sohan occupe 8 personnes et est 100% bio en dehors du pigeon, puisqu'il n'y a pas encore de cahier des charges pour l'être. Un e-shop permet aux particuliers d'acheter des colis de viande de 5kg, préparés et pensés pour être le plus pratique possible. Et l'avenir semble très prometteur.

LA FERME DE SOHAN

Sohan, 1 à 4860 Pepinster
Belgique

Si vous avez quelques minutes, faites un petit saut par leur site web : www.fermedesohan.be

Il en vaut le détour !

info@fermedesohan.be

LA BERGERIE DES COLLINES

C'est fin 2015 que commence la grande aventure pour Wendy (29 ans) et Emilien (27 ans) lorsqu'ils décident de reprendre l'exploitation agricole des parents d'Emilien. Une aventure qui prend vie en partie grâce aux aides obtenues via deux mesures du PwDR.

Les parents d'Emilien cultivaient d'anciennes variétés de pommes de terre et élevaient du Blanc Bleu Belge. Le jeune couple décide un jour de reprendre l'installation et les activités, mais également de diversifier la production. En ces temps difficiles dans le milieu agricole, Emilien et Wendy comprennent d'emblée que pour réussir dans le secteur, il est essentiel de se diversifier. Après avoir mené leur propre analyse du marché, ils constatent qu'il y a peu d'élevages ovins dans la région et qu'une production de produits laitiers dérivés pouvait trouver son public.

Ils partent alors suivre une formation dans le Sud de la France, chez l'oncle d'Emilien, éleveur de brebis qui transforme le lait de ses bêtes en crème glacée.

À leur retour, ils font l'acquisition d'un troupeau de 30 brebis laitières de race Lacaune. Depuis, ils transforment à la ferme, le lait de leurs brebis en différents produits : lait cru, lait pasteurisé, lait caillé, crème glacée, fromage frais, camembert et fromage à pâte pressée. Aujourd'hui, le troupeau dépasse les 100 têtes et ils transforment plus de 10.000 litres de lait par an.

Mesure 4.1 – Investissements dans les exploitations agricoles

L'objectif de la mesure est de maintenir la compétitivité des exploitations agricoles en leur offrant un soutien financier pour que celles-ci puissent s'adapter au contexte en constante évolution. Il est donc prévu de soutenir la modernisation des exploitations agricoles en octroyant des aides aux investissements réalisés. Les projets soutenus viseront à renforcer les performances environnementales et économiques de l'unité de production.

Leurs différents produits sont vendus à la ferme, mais également en circuit court par le biais de groupe d'achats en commun. De nombreuses épiceries fines sont également demandeuses de ces produits.

Mais tout n'a pas toujours été si facile. Au départ, le couple a dû mettre en place de nombreuses actions (dégustations, etc.) pour se faire connaitre et trouver leur clientèle. En effet, le lait de brebis est souvent redouté par les consommateurs qui l'associent au lait de chèvre et lui attribuent à tort un goût fort.

Aujourd'hui, les objectifs fixés ont été atteints et cela permet à Wendy de voir l'avenir d'un bon œil. Mais elle sait que leur exploitation est encore toute jeune et que seul le temps lui permettra de voir si l'exploitation est réellement viable.

Pour mettre leur projet sur pied, le jeune couple a bénéficié du soutien financier de deux mesures du PwDR :

- La mesure 6.1 concernant l'aide au démarrage d'entreprises pour les jeunes agriculteurs. Celle-ci leur a permis d'être soutenus financièrement dans la reprise de l'exploitation agricole des parents d'Emilien. Ce dernier connaissait déjà bien le métier de ses parents mais pour pouvoir profiter de cette aide, il a suivi les cours mis en place par la FJA.

- La mesure 4.1 relative aux investissements dans les exploitations agricoles. Celle-ci leur a permis d'acquérir le matériel nécessaire à la transformation directe du lait. L'achat de ce type de matériel représente un très gros investissement (20.000 € pour le pasteurisateur par exemple). Ces aides sont donc précieuses pour les jeunes agriculteurs qui veulent diversifier leur production dans le but de rester compétitifs.

Grâce à cette mesure, ils ont également pu acheter un bac désileur pour mélanger les rations des bovins. Cela a permis de rendre le travail quotidien auparavant réalisé uniquement avec des brouettes plus confortable.

Pour Wendy, le seul frein est la longueur des délais nécessaires à l'obtention des aides.

Il faut en effet compter entre 6 mois et 1 an en fonction de la date de remise des dossiers (une date tous les trimestres). De plus, les aides ne sont pas rétroactives, les investissements doivent donc être réalisés après que l'aide ait été octroyée. Cela peut donc ralentir le développement du projet.

Mesure 6.1 – Aide au démarrage d'entreprises pour les jeunes agriculteurs

L'objectif de cette mesure est d'octroyer un soutien financier au jeune qui s'installe en agriculture. Cette aide financière concerne la reprise totale ou partielle d'une exploitation existante ou la création d'une nouvelle exploitation. Le bénéficiaire doit disposer de capacités professionnelles suffisantes et mettre sur pied un plan d'entreprise adéquat pour son exploitation. Celui-ci doit également s'inscrire dans un parcours d'installation d'une durée maximum de 24 mois et ne doit pas être âgé de plus de 40 ans.

Plus d'information sur la Bergerie des Collines ?
bergeriedescollines@hotmail.com

COMITÉ DE SUIVI DU PWDR 2014-2020

Le 19 juillet dernier, au Moulin Castral à Geer, était organisé le Comité de suivi du Programme wallon de Développement Rural (PwDR) 2014-2020.

Durant cette réunion semestrielle, à laquelle participait Petra Vinckier, représentante de la DGAgri de la Commission Européenne, ainsi que les représentants de différentes administrations du SPW et organisations concernées par la mise en œuvre du PwDR 2014-2020, différents sujets ont été abordés :

- Les activités du RwDR 2017-2018 ont été présentées aux participants ;
- Ensuite, l'état d'avancement du PwDR a été analysé à travers l'examen du Rapport Annuel de Mise en œuvre (RAMO) 2017 ;
- Différentes modifications du programme ont également fait l'objet d'échanges. Elles portent sur les Mesures 4.1, 6.1, 6.4 A, 10 et 12 ;
- De même, différentes adaptations des grilles de sélection des Mesures 4.1, 6.4 A et 7.2 ont été discutées ainsi que le suivi des appels à projets.

A la découverte du GAL jesuishesbignon.be

« PRÉSERVONS LA HESBAYE, VIVONS BIEN EN HESBAYE, TRAVAILLONS ET CONSOMMONS EN HESBAYE »

L'après-midi était dédiée à la découverte du GAL jesuishesbignon.be (11 communes, 26.000 hectares dont 77% de terres agricoles et 65.000 habitants) dont le thème fédérateur est « Préservons la Hesbaye, vivons bien en Hesbaye, travaillons et consommons en Hesbaye ». Les différents projets mis en œuvre par le GAL ont été présentés :

- **« La trame bleue au service de la trame verte et inversement »**, dont le but est de réduire les problèmes d'inondations et de coulées boueuses tout en restaurant des zones pour la nature (Donceel est une commune pionnière en la matière). Un axe de ce projet vise à améliorer la gestion des eaux pluviales en Hesbaye. Différentes actions sont menées :
  - Confection d'un catalogue d'aménagements pour mieux gérer l'eau de pluie ;
  - Création d'une vitrine d'aménagement pour se rendre compte de la taille et du fonctionnement des aménagements de gestion des eaux pluviales ;
  - Identification d'un parcours à réaliser à travers la Hesbaye pour visiter des aménagements exemplaires mis en place en site propre.
- **« Vieillissons bien en Hesbaye »**, dédié aux liens sociaux et aux aînés.
- **« Je pédale pour ma forme en sécurité »**, dont le but est de créer un réseau cyclable et motiver la population à la pratique régulière du vélo.
- **« Alimentons-nous sainement en soutenant l'agriculture locale et durable »**, qui a pour but de répondre à une demande sociétale : « Manger mieux et local » en inscrivant le territoire dans une dynamique de coopération pour donner du sens à la consommation.
- **« Cultivons la diversité! »**, qui a pour objectif principal de recréer une filière céréalière durable à destination de l'alimentation.

Pour en savoir plus : www. jesuishesbignon.be

UNE VISITE DE TERRAIN POUR EN SAVOIR PLUS SUR CES PROJETS AGRICOLES

Le projet « Cultivons la diversité »

Les participants ont été accueillis à Limont par Simon Dusquesne, chargé de mission « agriculture » du GAL et Cécile Schalenbourg, agricultrice en culture raisonnée qui participe actuellement, avec trois autres agriculteurs, au projet « Cultivons la diversité! ». Ce projet a pour but de mettre en relation les agriculteurs, les meuniers, les boulangers et les autres transformateurs de céréales afin de recréer une filière complète autour de la céréale en circuits-courts. Le GAL travaille actuellement au développement d'une filière « céréales panifiables ». La transformation en farine du froment produit permettra, tous coûts compris, d'obtenir une rémunération nettement supérieure à celle qui pourrait être obtenue sur base des prix du marché mondial.

Des négociations sont actuellement en cours avec un collectif de boulangers liégeois intéressés par la filière en émergence. Afin de les fournir (500 kg farine/mois), les agriculteurs associés au projet pourront vendre leur production de froment et

d'épeautre (mélange prisé par les consommateurs) et compléter cette dernière par le biais de collaborations avec d'autres agriculteurs du territoire produisant déjà pour des filières spécifiques.

Le projet illustre bien, selon Cécile Schalenbourg, l'importance de l'action du GAL : « Si nous devions mettre en œuvre, seuls, toutes les étapes de la création d'une filière, ce serait compliqué. Ce que je retire de l'expérience c'est le côté facilitateur du GAL. Il est essentiel, notamment afin de créer ce premier réseau « céréales panifiables ». Le projet m'a permis de me former avec le chargé de mission. L'action du GAL permettra également d'augmenter le savoir-faire des agriculteurs ».

Le GAL permet de fédérer les agriculteurs notamment via un travail sur le partage des objectifs. Les prochains sujets qui seront travaillés par le GAL et les agriculteurs associés au projet sont de différentes natures :

- Autres types d'assolement à tester en regard des productions envisagées ;
- Essai d'autres variétés type « gluten free » ;
- Essai de « Cross composite population » (mélange de plusieurs variétés panifiables) ;
- Mise en œuvre d'un projet « hall relais » ;
- Production d'orge brassicole. Il existe déjà un projet porté par la SOCOPRO ayant pour objectif de structurer le marché au niveau global. Dans ce cadre, l'idée est que le GAL serve de relais du projet vers les agriculteurs de la Hesbaye.

À terme, l'idée est de déposer une marque avec un cahier des charges pour avoir une reconnaissance du produit.

Un gros travail reste à faire en matière de communication. Le GAL envisage notamment d'organiser des ateliers « pain » pour apprendre aux clients à faire du pain à partir de la farine proposée. Dans ce but, le GAL a d'ailleurs répondu à un appel à projets afin de se doter d'un four à pain mobile.

Aménagement anti-érosif

La parcelle visitée comporte un aménagement antiérosif : en 2015, le quartier a été victime de coulées boueuses. L'installation d'une fascine de ballots de paille, le creusement d'un bassin de rétention et l'aménagement d'une partie enherbée ont été complétés par la plantation récente d'une haie qui va progressivement remplacer la fascine en paille. Ces aménagements sont importants pour Cécile Schalenbourg qui vient de reprendre la parcelle.

Cette dernière développe par ailleurs, sur d'autres de ses parcelles, des bonnes pratiques intéressantes :

- L'installation, en bordure des habitations, de bandes enherbées de 15 m de large qui seront pâturées par les moutons ;
- Le creusement de bassins de rétention.

L'objectif est double : limiter l'érosion et les risques de coulées boueuses et reculer la zone de pulvérisation. Ces aménagements font l'objet d'une intervention financière de la commune (1.300 €/ha), sans contraintes spécifiques en matière d'exploitation.

Outil d'auto-évaluation

Par ailleurs, le GAL travaille avec les agriculteurs afin de doter ces derniers d'un outil d'auto-évaluation permettant de mesurer la durabilité de leur ferme. Un outil simple, développé par CBC et s'inspirant de l'outil de diagnostic de durabilité du Réseau Agriculture Durable du CIVAM (http://www.agriculture-durable.org/lagriculture-durable/evaluer-la-durabilite/) a été testé. Cette durabilité est mesurée à travers 21 indicateurs.

Parmi les dimensions « à travailler » révélées par l'outil, figure celle de leur rémunération. Elle nécessite de se réapproprier une partie de la chaine de valeur de leur production, illustrée notamment par la démarche de filière « céréales panifiables ». Cette démarche est valorisante et valorisable (sentiment de dégager un salaire et permettant d'expliquer les prix que l'on pratique, qui ne sont pas ceux du marché mondial).

Mais pour ce faire, il est nécessaire de partager, se faire confiance et travailler avec les autres. Il y a une nécessité de faire évoluer les comportements dans ce sens. Ici également l'intérêt de l'action du GAL est clairement identifié : « On pourra donner les chiffres, un cahier des charges de culture, proposer des schémas de commercialisation, montrer quelque chose de réfléchi, que c'est faisable » nous dit Cécile Schalenbourg.

L'AGNEAU DES FRÈRES

Début 2017, deux frères, Arnaud et Quentin Chausteur, se lancent dans l'élevage de moutons. Un élevage bio, traditionnel, naturel et qui veille au bien-être animal. C'est sous la forme d'une interview croisée que nous vous présentons ce duo d'éleveurs fiers de proposer un produit d'exception pour des consommateurs en demande de qualité.

À notre gauche, Quentin, 31 ans, éleveur (moutons charolais et quelques porcs), boucher et gérant d'une boucherie d'une grande enseigne. Il vient récemment d'ouvrir son propre atelier de découpe pour valoriser sa viande et celle de particuliers. À notre droite, Arnaud, 34 ans, vétérinaire de formation. Il élève des moutons Suffolk et Textel français.

À eux deux, ils s'occupent d'un cheptel de quelque 450 brebis et sont la preuve que l'on peut, en 2018, lancer une exploitation agricole qui « marche ».

Si leur grand-père était lui-même éleveur de moutons, la vocation a sauté une génération. Avec un papa médecin et une maman enseignante, ils sont partis de rien, si ce n'est d'un mouton dans leur jardin. Ils n'ont pas repris de ferme, ni un outil déjà présent. Non, ils ont tout créé. Ce qui explique que leur entreprise a démarré « tardivement », serions-nous tentés de dire.

Aujourd'hui, ils produisent une viande d'exception qui répond à une demande sans cesse croissante de clients à la recherche de la qualité.

Pourquoi vous êtes-vous lancé dans ce projet d'élevage ovin ? Qu'est-ce qui vous a inspiré et vous a motivé ?

Arnaud : « L'élevage ovin est une tradition familiale, avec un grand-père qui était un grand éleveur sur la ferme du Bois Saint-Jean. Nous l'avons connu alors qu'il était pensionné et avait quitté le domaine où il était locataire. Mais il possédait toujours beaucoup de moutons et nous l'avons accompagné depuis notre plus tendre enfance. C'est de là que vient le virus ! »

Quentin : « Notre grand-père a toujours eu des moutons. C'est inscrit dans nos gènes, en quelque sorte. Mais, très vite, mon frère et moi on s'est rendu compte que l'on ne pouvait pas vivre que des moutons. On a donc chacun suivi une

voie professionnelle différente et on a commencé avec quelques brebis. Un élevage que l'on fait grandir petit à petit. Mon frère est vétérinaire et s'occupe du volet santé et soins. Moi, je m'occupe de la transformation et de la valorisation du produit. On se partage la tâche, en quelque sorte. Notre but est de démontrer qu'en gérant un élevage juste, il est tout à fait possible que cela soit rentable. »

Qu'est-ce qui vous plaît le plus dans ce projet ? Quelles satisfactions en tirez-vous ?

Quentin : « La première satisfaction, c'est la naissance. C'est là que l'on voit le résultat de notre travail. Puis il y a le produit final, la fierté de proposer une caissette au client avec ce qu'il a choisi. La satisfaction du client final, c'est aussi une énorme fierté pour nous, c'est une récompense. »

Arnaud : « L'évolution d'un agneau vers un animal adulte, son « parcours ». La gestion du pâturage, un pâturage tournant. L'agronomie et l'aggradation du sol par mes pratiques agricoles. Comprendre la nature qui travaille pour

nous si nous la comprenons. Ce n'est pas toujours facile, mais la satisfaction est quotidienne. Honnêtement, j'ai l'impression d'être en vacances toute l'année. »

Qu'est-ce qui fait la particularité de votre projet par rapport à d'autres élevages de moutons ?

Arnaud : « L'authenticité. Je suis parti de rien, pas un mètre carré de terrain. Mon grand-père ayant été pensionné, les terres sont retournées à d'autres. J'ai reconstitué un troupeau et développer l'élevage de zéro. Première chose. Deuxième chose, personne n'a vraiment jamais cru en l'élevage des ovins. Il a fallu la crise agricole actuelle pour se rendre compte des bienfaits de cet élevage. Enfin, plus spécifiquement, par mes pratiques agricoles et mes connaissances vétérinaires, j'essaie d'adopter des méthodes agro-écologiques afin de produire une qualité de viande d'agneau de premier choix. »

Quentin : « On maîtrise notre agneau de A à Z, de la naissance au consommateur. On le fait naître, on l'élève, on le conduit nous-mêmes à l'abattoir, nous le reprenons, nous le découpons et nous l'apportons au consommateur. On fait tout, à part l'abattage. Notre élevage en lui-même est aussi une de nos forces. Nos agneaux sont élevés au lait de leur mère et à l'herbe. De plus, nous travaillons sur un principe de pâturage tournant, c'est-à-dire que les agneaux ne restent pas plus de 3 jours sur la même parcelle. Cela nous permet d'éviter d'avoir trop de parasites et donc le recours à de vermifuges. »

Comment se passe l'accueil des consommateurs ? Que viennent-ils chercher chez vous qu'ils ne trouvent peut-être pas ailleurs ?

Quentin : « Il y a une véritable demande. Avec notre production, les consommateurs savent exactement ce qu'ils mangent. Une fois qu'un lot est prêt, ils viennent chercher leur colis ou nous le déposons dans des petits points de vente du coin. C'est d'ailleurs cette solution que nous souhaiterions développer. »

Arnaud : « Les consommateurs viennent chercher une qualité de produits, avec une traçabilité exceptionnelle. Tous les animaux sont élevés chez nous et transformés par mon frère. Il n'y a que l'abattoir comme intermédiaire. J'essaye d'expliquer nos pratiques aux consommateurs, c'est-à-dire le maximum d'élevage à l'herbe en respectant les saisons et en achetant le moins possible d'aliments de l'extérieur. Précisons que tout l'élevage est en bio depuis 2014. »

Comment voyez-vous l'évolution de votre élevage et de votre ferme ? Quelles sont vos perspectives, mais surtout vos envies de développement à moyen terme ?

Quentin : « Pouvoir encore commercialiser plus en direct et via les petits magasins qui se développent un peu partout. Malheureusement, ce sont toujours les frais d'abattage et de déplacement qui nous freinent. Nous voudrions vraiment fournir notre viande plus régulièrement. Contrairement à d'autres élevages, nous ne forçons pas nos agneaux. Ils se développent à leur rythme. Nous sommes donc tributaires de conditions saisonnières, dirons-nous. L'idée étant de pouvoir proposer des colis à différents moments. »

Arnaud : « J'espère pouvoir développer l'élevage afin de livrer des magasins de produits locaux ainsi que, peut-être, des restaurants. J'espère pouvoir accroître la ferme en brebis et peut-être en bovins et à moyen/long terme, engager une personne qui travaillerait à la ferme. Je suis optimiste pour l'avenir. Les gens doivent pouvoir mettre un visage, une région et un savoir-faire sur les produits qu'ils consomment. »

GAL ENTRE VESDRE ET GUEULE

La partie germanophone de notre pays, frontalière avec l'Allemagne, comprend deux GAL : « 100 villages, 1 avenir » pour le côté sud et « Entre Vesdre et Gueule » côté nord que nous présente sa coordinatrice Annalisa Zeimers.

Gueule couvre la partie nord de la Communauté germanophone et est composé des communes d'Eupen, de Raeren et de Lontzen. C'est un territoire compact de 206 km² que se partagent un peu plus de 36.000 habitants.

Créé en décembre 2016, le GAL est, d'emblée, très actif. Aux premiers projets lancés en 2017 s'en sont bien entendu ajoutés d'autres cette année. L'une des particularités du mode de fonctionnement du GAL, c'est que les projets sont confiés à des porteurs de projets extérieurs, issus du terrain. Le GAL en étant le coordinateur général.

Parmi les dossiers qui font son actualité, nous allons en évoquer trois. Trois projets totalement différents. L'un que l'on peut qualifier de social, un autre qui concerne l'environnement et un troisième qui touche à l'immobilier. « Ils ont tous comme objectif de préserver la qualité et le milieu de vie, tout en assurant la promotion d'une société accueillante », nous explique Annalisa Zeimers, coordinatrice du GAL. « Nous avons comme mission de promouvoir notre territoire dans plusieurs directions, avec des projets liés à l'économie, la mobilité, le tourisme, etc. Derrière ceux-ci, il y a toujours une finalité économique et sociale, puisque des emplois directs et indirects sont en jeu. »

Insertion professionnelle

Le premier projet est porté par le CPAS de Raeren, en collaboration avec ceux de Lontzen et d'Eupen, et s'intitule : « En route vers l'insertion professionnelle via l'intégration sociale ». Lancé en avril, il s'adresse aux quelque 300 jeunes âgés de 18 à 30 ans et bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) que compte le territoire.

Pour une quarantaine d'entre eux, la situation est telle que l'insertion professionnelle n'est pas envisageable à court terme. « Ce projet vise à trouver des solutions pour ces personnes », nous précise Annalisa Zeimers. « Dans la pratique, nous travaillons à l'élaboration d'un test d'évaluation de leurs compétences afin d'identifier le ou les services en mesure d'aider, concrètement, le jeune concerné. Notre objectif est de pouvoir réaliser une première évaluation du projet en juillet-août 2019. »

Parallèlement au développement de cet instrument d'évaluation, le GAL met sur pied un véritable réseau d'accompagnement regroupant les opérateurs présents sur le territoire (CPAS, agence pour l'emploi, institutions de protection de la jeunesse, entreprises d'économie sociale, écoles, etc.). « L'objectif du projet est de renforcer les compétences individuelles de jeunes sans emploi par un accompagnement adéquat qui peut même être, dans certains cas, quotidien », ajoute Annalisa Zeimers.

Les projets du GAL « Entre Vesdre et Gueule »

- Promotion économique durable, amélioration et commercialisation de l'espace économique ;
- Amélioration de la qualité de l'eau ;
- Profilage d'une zone homogène de découvertes touristiques ;
- Production et valorisation de plaquettes de bois / bois raméal fragmenté ;
- Développement et promotion de solutions de mobilité durables ;
- Jeunes bénéficiaires du revenu d'intégration sociale présentant des besoins de soutien multiples : « En route vers l'insertion professionnelle via l'intégration sociale » ;
- Diminuer et canaliser les pressions immobilières ;
- Mesures de sensibilisation à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables ;
- Coopération :
  - Amélioration de la fonction écologique des haies par la diversification de leurs fonctions ;
  - Découvre les projets LEADER de la Belgique de l'Est !
  - Coordination et appui technique.

Sensibilisation énergétique

Un autre projet, porté, lui, par la coopérative « Courant d'Air », propose aux enfants des écoles du territoire de faire la chasse aux gaspillages des énergies à l'aide d'instruments de mesure. « L'idée est d'accompagner les écoles dans une démarche de sensibilisation et donc de réduction de leur consommation d'énergie », explique Annalisa Zeimers. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une opération intitulée « Génération Zéro Watt » proposée par le GAL « 100 villages, 1 avenir » grâce à une collaboration réussie avec les facilitateurs énergie de la Région wallonne.

Au départ, ce projet consistait à sensibiliser les élèves, qui sont les futurs décideurs et acteurs de la société, aux enjeux de la consommation d'énergie en prenant leur bâtiment scolaire comme point de départ des animations et de la réflexion. L'opération compte donc un volet sensibilisation, avec des animations dans les classes. « Les écoles qui participent s'inscrivent sur un site web pour encoder leur consommation et ainsi mesurer les efforts réalisés grâce à des indicateurs. » Chaque établissement voit sa progression, mais également celle des autres. Derrière ce challenge positif, il y a surtout l'idée de partager les solutions et bonnes pratiques mises en œuvre.

Qui est Annalisa Zeimers ?

Agée de 27 ans, Annalisa a fait ses études en sciences politiques et sociologie en Allemagne avant de revenir à Eupen pour travailler dans une agence pour la mise en œuvre de projets européens. Après son master en sociologie économique, elle a travaillé dans une petite agence active dans le secteur du social, avant de rejoindre la WFG il y a 2 ans pour assurer la mise en place du GAL « Entre Vesdre et Gueule » dont elle est la coordinatrice. Ce qui lui plait le plus dans sa fonction ? La diversité de projets, le fait de travailler avec de nombreuses personnes et de voir des choses se développer concrètement.

« Avec l'argent économisé, les écoles peuvent ainsi investir dans les énergies renouvelables ».

La particularité de ce projet qui vient de démarrer en septembre par rapport à l'opération initiale, c'est de toucher non seulement les écoles du territoire, mais également des ménages et les PME. « Les particuliers pourront également accéder à la plateforme web pour l'encodage de leurs consommations. Mais là, ce sera anonyme. Chacun ne pouvant voir que ses données et donc sa progression. »

Canaliser les pressions immobilières

Dans l'actualité du GAL, signalons encore le lancement d'un nouveau projet porté, cette fois, par la WFG (la société de promotion économique pour l'Est de la Belgique). Il a pour titre : « Diminuer et canaliser les pressions immobilières sur le territoire du GAL ».

Des analyses menées au niveau local ont révélé l'existence d'une difficulté croissante pour les ménages au revenu pourtant qualifié de moyen de trouver un logement à prix abordable. « À côté de cela, le territoire présente un potentiel important au niveau du bâti existant qui n'est pas mis en valeur », souligne Annalisa Zeimers. « Les maisons sont relativement anciennes ou sous-utilisées, avec de vastes logements habités par une seule personne, par exemple. Cela s'explique, entre autres, par le niveau de conception de ces constructions, le manque de financement, voire le manque de connaissances techniques. »

La première étape du projet consiste en la réalisation d'un inventaire identifiant le potentiel de réaffectation réel. « Il s'agit aussi de budgétiser les frais liés à une rénovation ou à une transformation. Nous définirons, ensuite, la pression immobilière présente sur le territoire, nous identifierons les acteurs impliqués, pour enfin, définir les scénarios envisageables et solutions possibles pour réduire cette pression. »

Ce projet est mené en collaboration avec des universités proches du territoire du GAL. Elles joueront un rôle majeur dans le développement de modèles de solutions architecturales, d'aménagement des bâtiments sous-utilisés et de cohabitation pour une meilleure utilisation des immeubles sélectionnés.

Coopérative « Courant d'Air »

« Courant d'Air » est une coopérative citoyenne à finalité sociale créée en 2009 ayant comme but le développement des énergies renouvelables aux mains des citoyens. Courant d'Air est ouverte à tous et compte, fin 2017, plus de 2.000 membres. Ses activités sont organisées autour de 5 thématiques :

- La production d'énergie ;
- L'information et la sensibilisation ;
- L'efficacité énergétique ;
- La mobilité :
- La transition énergétique.

Contact : WFG
Quartum Business Center
Hütte, 79/20 – 4700 Eupen
087 56 82 04
annalisa.zeimers@wfg.be
leader-ostbelgien.be

LES PROPOSITIONS DE LA CE POUR LA NOUVELLE PAC

Ce 1er juin 2018, Phil Hogan, le Commissaire européen à l'Agriculture, a présenté ses propositions législatives pour la PAC post 2020 (2021/2027).

Selon lui, il s'agit d'une évolution et non d'une révolution. La structure basée sur deux piliers serait laissée intacte. Dans le premier pilier, on retrouve : les aides directes et les mesures de marché. Dans le second pilier, la politique de développement rural.

Derrière cette réforme, l'ambition de la Commission Européenne serait d'introduire un nouveau système de mise en application de cette politique.

L'objectif de cette réforme est double :

- La simplification par le biais d'une plus grande subsidiarité accordée aux Etats membres ;

- Un meilleur ciblage des aides pour compenser la forte réduction budgétaire.

Chaque État devrait remettre à la Commission Européenne un plan stratégique fixant des performances à atteindre sur la période. Ainsi par le biais de ce plan, chaque Etat membre décrirait comment il entend atteindre les 9 objectifs spécifiques déterminés par l'UE et repris dans son projet de règlement.

L'action de la Commission Européenne serait donc limitée à l'analyse et la validation de ces stratégies nationales et à la sanction, en cas de non-respect, des résultats à atteindre sur la base d'indicateurs de performance.

La « nouvelle » PAC se présenterait donc sous la forme d'une « politique de cohésion agricole et rurale » au sein de laquelle évolueraient 27 stratégies agricoles différentes encadrées par des objectifs spécifiques et provoquerait sans doute un transfert de charge vers les administrations nationales, avec un risque de renationalisation de la PAC.

Quel est le contenu de cette nouvelle proposition législative ?

PREMIER PILIER

De manière générale, une baisse de 16,3% en euros des ressources de la PAC est annoncée. Avec une baisse de 30% entre 2007 et 2027, force est de constater que le budget de la PAC est en déclin régulier.

- **Les aides directes**

  - Les aides au revenu continueraient de constituer la plus grosse partie du budget agricole. Celles-ci seraient toujours appliquées via des droits à paiement ou des aides à l'hectare.

  - Le paiement redistributif devrait devenir obligatoire. Cependant, aucun minimum en termes d'enveloppe, de montant ou de nombre d'hectares n'est stipulé.

  - 2% de l'enveloppe devront être dédiés aux jeunes agriculteurs sous la forme d'un complément à leur revenu de base ou de subventions à l'installation.

    La phase de démarrage étant souvent synonyme d'investissements élevés et de faibles rendements.

  - Les États membres pourront octroyer une aide forfaitaire aux petits agriculteurs. Ceux-ci n'auront donc plus à remplir des demandes annuelles pour recevoir leurs paiements. Chacune des administrations nationales serait libre de définir ce qu'elle entend par « petit agriculteur ».

  - Les aides aux « éco-dispositifs », remplaçant le verdissement, seraient désormais présentes dans la boite à outils de la PAC à l'attention des agriculteurs qui choisissent de s'engager dans des pratiques bénéfiques pour le climat et l'environnement. Le montant de ces aides serait à définir par chacun des Etats membres et à ce jour, aucun minima en termes d'enveloppe n'est spécifié.

- **Les aides couplées et le plafonnement des aides**

La proposition officielle reprend le compromis de 2013 avec le seuil de 13% + 2% pour les cultures riches en protéines. Cette stabilité avec 2013 ne semble qu'apparente, car la baisse annoncée sur le budget de la PAC se traduira forcément par une baisse de l'enveloppe disponible.

Les paiements directs aux agriculteurs seront réduits à partir de 60.000€ et plafonnés pour les paiements à 100.000€ par exploitation.

- **Les interventions sectorielles**

Chaque État membre devra introduire, dans son plan stratégique, des aides sectorielles. Ces aides sectorielles viseront à inciter les producteurs à se regrouper en organisations de producteurs (le plus souvent des coopératives). La nouveauté de cette réforme serait d'étendre cette logique d'intervention déjà en place pour le secteur des fruits et légumes, à d'autres secteurs au choix. 3% du budget du premier pilier seraient consacrés aux soutiens sectoriels. Cette enveloppe aidera les producteurs

appartenant à des organisations à prendre des mesures communes en faveur de l'environnement ou à renforcer leur place dans la chaine alimentaire.

• La gestion des crises

La seule nouveauté avancée dans le projet est l'extension des possibilités d'utilisation de la réserve de crise, appelée désormais « réserve agricole ». Celle-ci a pour objectif d'assurer la gestion ou la stabilisation du marché en cas de crise affectant la production et/ou la distribution.

SECOND PILIER

- Les **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques** demeureraient une mesure obligatoire pour les Etats membres.
- Le programme de financement du volet **LEADER**, bénéficierait toujours, lui, d'un minimum de 5% des fonds.
- La part de budget à consacrer à **l'environnement** devrait représenter au moins 30% de l'enveloppe FEADER totale.
- Le plafond des **aides à l'installation** pour les jeunes agriculteurs serait fixé à 100.000€.
- Les possibilités de **transfert entre le 1er et le 2e pilier** seraient limitées à 15% dans un sens comme dans l'autre.
- Le plan stratégique devrait inclure la gestion des risques en agriculture. Le financement d'**outils de gestion de risques** (assurances et fonds mutuels) ne ferait l'objet que de peu de changement. Les Etats membres auraient comme tâche d'établir les conditions d'éligibilité, de constitution et de gestion des fonds mutuels.

Quels sont les risques potentiels d'une telle réforme ?

- Suite au refus de la Commission Européenne d'instaurer un cadre précis, les agriculteurs ne seraient plus placés sur un même pied d'égalité et de responsabilité. Les écarts de sensibilité entre États membres ainsi que les différences en termes d'enveloppes disponibles conduiraient à des divergences dans le niveau d'ambition.

Le risque est donc une renationalisation de la PAC.

- La réforme proposée risquerait de se traduire par un recul des ambitions européennes vis-à-vis de la principale politique communautaire intégrée.

  La PAC est, en effet, la seule politique européenne réellement commune.

- Les moyens mis en œuvre pour les aides sectorielles risqueraient de ne pas être à la hauteur des ambitions : seulement 3% de l'enveloppe totale du 1er pilier pourront y être consacrés.
- De manière générale, dans les propositions législatives, on remarque un grand décalage entre les objectifs et les instruments dédiés à leur mise en place.
- La Commission n'a fait aucune proposition quant à son rôle en cas de crises du marché. Or il s'agit là d'une tâche qui ne peut être gérée qu'à un niveau communautaire.
- La réforme pourrait entrainer une perte de confiance dans la capacité des institutions européennes à mettre en place une mise en commun en termes de souveraineté alimentaire et de défense du monde agricole.
- Le budget de la PAC étant diminué de façon importante, surtout celui du second pilier, les revenus des agriculteurs européens risquent de diminuer en conséquence.

1ERE ÉVALUATION DU PWDR

Les résultats de l'évaluation du PwDR de juin 2017 nous apportent un premier lot d'informations. En voici les principales.

Thématique « Economie »

Deux priorités du PwDR concernent cette dimension :

- « Améliorer la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promouvoir les technologies agricoles innovantes et la gestion durable des forêts » ;
- « Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être des animaux ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture ».

En matière de viabilité économique des exploitations, on constate que de nombreuses exploitations ont du mal à assurer leur viabilité économique en raison, principalement, de la pression sur les prix de vente. Si la mesure 4.1. a un effet positif, il est prématuré d'avancer des résultats probants.

En ce qui concerne le renouvellement des générations, les jeunes voient plusieurs freins : l'importance des moyens financiers à mobiliser au départ, les perspectives de rentabilité faibles ou risquées, la durée et la pénibilité du travail. Si la mesure 6.1 leur vient en aide, son évaluation est prématurée et se fera sur base d'enquêtes, d'analyses de dossiers et d'entretiens.

Thématique « Environnement »

Cela concerne la priorité 4 du PwDR : « Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie ».

3 mesures soutiennent la biodiversité. Voici les points relevés par l'évaluateur :

- La mesure 7.6, qui concerne la restauration des sites Natura 2000. En pleine croissance, elle compte plus ou moins 40 dossiers entrés pour des montants et des superficies modestes ;
- La mesure 12, qui concerne les sites Natura 2000. On constate que le nombre de sites Natura 2000 désignés est passé de 7 à 59, engendrant une augmentation des dépenses ;
- La mesure 10, qui concerne les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC autrefois MAE). Le taux d'adhésion des agriculteurs a baissé depuis le record de 2012.

Le PwDR constitue ainsi le principal instrument de gestion de la biodiversité dans les terres agricoles, principalement les prairies.

La protection des eaux et des sols bénéficie, entre autres, des MAEC (mesure 10) et de l'agriculture biologique (mesure 11) :

- Pas de renouvellement de l'ancienne MAE4 de couverture hivernale après 2012 ;
- Désaffection de la MC5 « Tournières enherbées » et de la MC8 « Bandes de parcelles aménagées » ;
- La mesure 11 montre une diminution des superficies (et des paiements) entre 2014 et 2015 mais les superficies sous agriculture bio continuent à progresser.

L'impact du PwDR sur les eaux et les sols, déjà limité par le passé, l'est donc devenu davantage. D'autres dispositions ayant pris le relais au niveau régional.

Thématique « Territoires »

Elle est couverte par la priorité 6. « Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique ».

Elle se décline sous deux angles :

- La diversification non agricole, du développement des petites entreprises et de l'emploi dans les zones rurales ;
- La promotion du développement local dans une acception plus large, c'est-à-dire à la fois économique et sociale.

Concernant la **diversification et l'emploi**, les mesures concernées sont :

- La 6.4B pour l'appui à la création et au développement de micro ou petites entreprises hors agriculture/sylviculture. Elle a permis la création d'un emploi et 5 autres sont prévus dans un futur proche.
- La 8.6 pour le soutien de projets d'investissement dans les entreprises actives dans le secteur de la première transformation du bois.
- Les 7.5 et 16.3 pour le soutien au secteur touristique, ne sont pas de nature à créer de nouveaux emplois pérennes.

Cependant, l'évaluateur estime qu'à la mi-2017, il est encore trop tôt pour évaluer les résultats.

Concernant la **promotion du développement local**, le constat est le même. Si plusieurs mesures sont mises en œuvre, il est prématuré d'en tirer des conclusions pertinentes. Il relève cependant :

- La mise en œuvre des mesures 7.2 (amélioration de l'accès aux services par l'appui aux maisons de villages), 7.4 (renforcement des liens sociaux et intergénérationnels) et 16.9, même si elles sont très ciblées et avec des enveloppes limitées ;
- Une mise en œuvre de LEADER avec une extension territoriale ainsi qu'une volonté d'améliorer les points faibles relevés antérieurement.

Pour plus de détails sur le contenu des Mesures du PwDR, n'hésitez pas à consulter le site suivant : https://agriculture.wallonie.be/programme-wallon-de-developpement-rural-2014-2020

Atelier sur les mesures territoriales et/ou collaboratives en faveur de la biodiversité organisé par le RwDR.

Le 23 octobre dernier a eu lieu un Atelier, organisé par le Réseau wallon de Développement Rural, sur les mesures territoriales et/ou collaboratives de la biodiversité, au cœur du territoire du GAL Burdinale Mehaigne. Dans le prolongement direct des travaux menés par le Groupe de Travail Biodiversité, ainsi qu'en lien avec les différentes Mesure concernant la préservation et le maintien de la biodiversité (Mesures 7.6, 10, 11 et 12 du Programme wallon de Développement Rural), cet atelier avait pour objectifs de :

- Partager les expériences déjà en place en Wallonie où différents acteurs collaborent pour agir ensemble, ou bien des entités territoriales (Parc naturel, commune, groupe d'action locale...) structurent les mesures pour augmenter leur efficacité (maillage, synergie...) ;
- Analyser les critères nécessaires pour identifier les meilleures pratiques et les promouvoir ;
- Proposer des démarches généralisables et envisager des dispositifs à intégrer dans des mesures de la prochaine programmation du PWDR (après 2020).

Retrouvez toutes les informations sur cet événement à cette adresse : **http://bit.ly/MAECBraives**

23.10

COLLOQUE WALLONIE PIÉTONNE
Namur

Organisateurs Sentiers.be
www.sentiers.be/colloque-wallonie-pietonne

17-25.11

SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS
www.moinsdedechets.wallonie.be

19-25.11

SEMAINE DE L'ARBRE
http://environnement.wallonie.be/semaine-arbre/

11.12

5ÈME RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE DES RÉSEAUX RURAUX EUROPÉENS

Appel à projets pour les Halls relais agricoles

Date limite de dépôt des candidatures: 04.11.18

Un nouvel appel à projets « Halls relais agricoles » 2018 est ouvert depuis ce 3 septembre. Le dépôt des dossiers complets est fixé au 4 novembre 2018. D'autres appels à projets seront ensuite lancés par intervalle d'1,5 an à 2 ans.

Les priorités et les modalités de cet appel à projets 2018 sont reprises en ligne sur le site web https://agriculture.wallonie.be/nouvel-appel-a-projets-hra-2018.

Les projets peuvent concerner aussi bien l'achat, la construction, l'aménagement, l'équipement mobilier ou technique des immeubles destinés à accueillir des activités de transformation ou de commercialisation des produits agricoles.

Informations complémentaires disponibles à cette adresse : **http://bit.ly/HallRelais2018**

Magazine n°37

3e trimestre 2018
Réseau wallon de Développement Rural
Cellule d'Animation du RwDR

CELLULE D'ANIMATION DU RÉSEAU WALLON DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Rue de Liège 83
4357 Limont (Belgique)
Tél./Fax : +32 19 54 60 51
Courriel : info@reseau-pwdr.be
Site web : www.reseau-pwdr.be

NOTRE ÉQUIPE

Benoît Delaite, Daniel Wathelet, Caroline Grégoire, Alain De Bruyn : chargés de mission en charge de l'animation des groupes de travail thématiques.
Tél. : +32 19 54 60 51

Émilie Bievez : plaque-tournante de l'information entre les membres du Réseau et l'équipe de la CAR, elle est responsable de la gestion administrative et logistique.
Courriel : e.bievez@reseau-pwdr.be
Tél. : +32 19 54 60 51

Cécile Nusgens : chef de projet chez Cible Communication, gère la réalisation des supports de communication.
Courriel : cecile.nusgens@cible.be
Tél. : +32 4 387 87 03

Xavier Delmon : coordinateur de l'équipe, il a en charge les aspects de gestion quotidienne de la cellule. C'est également lui qui anime la Commission permanente.
Courriel : x.delmon@reseau-pwdr.be
Tél. : +32 495 77 93 96

Coralie Meurice : responsable du Centre de Ressources, de la mise à jour régulière du site web et des outils TIC, elle apporte un soutien aux activités de communication.
Courriel : c.meurice@reseau-pwdr.be
Tél. : +32 19 54 60 51

Le numéro 37 de Ruralités est imprimé en 5.000 exemplaires, distribués gratuitement au monde rural en Wallonie et en Europe.

Ont participé à la rédaction de ce numéro : La DAFOR, Benoît Vignet, Benoît Delaite, Xavier Delmon, Coralie Meurice.

Crédits photos : Cellule d'animation du réseau, DAFOR, La Ferme de Sohan, La Bergerie des Collines, L'Agneau des Frères, Gal Entre Vesdre et Gueule

Éditeur responsable : Caroline Grégoire

Avec le soutien de la Wallonie

Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.